

## **Le Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour les personnes handicapées de grande dépendance**

### **Compte rendu de l'action du 4 novembre 2005 au Cabinet de Mr. Benoît Cerexhe Ministre-Président du Collège de la COCOF en charge de la Fonction Publique et de la Santé**

Le deuxième sit-in organisé par le Groupe d'Action pour le Manque de Places pour les personnes handicapées de grande dépendance a eu lieu devant le Cabinet du Ministre Cerexhe, rue Capitaine Crespel n° 35. Malgré les congés de la Toussaint et une diffusion moins large de l'information de la part du groupe, 40 à 50 personnes étaient présentes au sit-in. Un communiqué de presse avait été au préalable envoyé à une bonne centaine de journalistes de la presse écrite et audiovisuelle. Ainsi, des journalistes de la RTBF télévision et de RTL radio se sont rendus sur les lieux du sit-in et ont interviewé parents et assistantes sociales. Une rencontre entre une importante délégation du groupe et le Ministre et trois membres de son Cabinet a eu lieu en la présence des journalistes de la RTBF qui ont par la suite interviewé le Ministre.

Un courrier concernant la problématique du manque de structures pour adultes de grande dépendance a été remis au Ministre. Les assistantes sociales ont brièvement relaté les questions déjà soulevées lors de la rencontre du mois précédent (6 octobre) avec la Ministre Huytebroeck, en charge de la politique des personnes handicapées, et ont remis au Ministre Cerexhe le compte rendu de cette rencontre. Une discussion a suivi et des témoignages supplémentaires de parents ont été apportés. Ci-dessous, les points principaux qui ont été abordés.

Mr. Cerexhe a déclaré que le manque de structures pour personnes handicapées adultes est l'une des priorités du Collège de la COCOF. Cependant, il rajoute que la situation financière de la COCOF est catastrophique et que sans refinancement, peu de solutions satisfaisantes pourront être trouvées. Les parents en ont marre d'entendre toujours la même réponse, à savoir qu'il n'y a pas assez d'argent. De même, ils en ont assez de voir les politiciens se renvoyer l'un l'autre la responsabilité d'une politique défailante en matière de handicap. Une bonne politique des personnes handicapées est un choix de société qui s'inscrit dans le temps et dans la durée ! Or, les législations et le Ministres se succèdent et ne poursuivent pas de politique cohérente. A chaque nouveau Cabinet, il faut recommencer les démarches précédemment effectuées et souvent, les dossiers repartent à zéro. Il y a de quoi décourager pas mal d'initiatives. D'autre part, on regrette que les politiciens, tout en étant au courant du problème depuis de nombreuses années, n'aient rien fait pour éviter d'arriver à une situation qui aujourd'hui est dramatique : l'augmentation de la population handicapée de grande dépendance (due aux meilleurs soins de santé) et des demandes d'intervention étaient prévisibles depuis longtemps !

Les parents signalent que la création de centres pour personnes handicapées est laissée aux initiatives privées, ce qui n'est pas le cas pour les hôpitaux, par exemple. Mr. Cerexhe trouve que les initiatives privées sont moins coûteuses que celles publiques. Ce à quoi les professionnels répondent que ce n'est pas aux parents, épuisés par la charge de leur enfant handicapé, que revient la tâche de créer des structures.

Au-delà des lenteurs dues aux changements de Cabinet, on signale la lenteur des procédures pour la construction et l'ouverture des structures d'hébergement et d'accueil. A titre d'exemple, le projet HOPPA destiné aux personnes polyhandicapées vient de fêter ses 10 ans d'existence, mais le terrain n'est pas encore disponible pour la construction. A ce rythme, on ne prévoit pas l'ouverture du centre HOPPA avant l'année 2010-2012. Les projets Condorcet et Estreda pour l'hébergement et l'accueil de jour de 10 personnes avec autisme connaissent aussi des difficultés d'avancement. Qu'il faille 15 à 20 ans pour ouvrir un centre, cela est, pour les parents, inconcevable ! Sans parler du fait que le nombre de places qui s'ouvriront est largement en dessous des besoins réels (on parle d'au moins 200 demandes à satisfaire !).

Le manque de places à Bruxelles a fait que les bruxellois se soient souvent adressés aux institutions wallonnes. Cependant, le moratoire instauré en 1997 en Région Wallonne pour l'ouverture de nouvelles places fait qu'aujourd'hui, même en Wallonie, les places disponibles deviennent très rares. Ce sont donc les personnes les plus dépendantes et demandant le plus d'encadrement qui sont le plus facilement exclues des services. Les accords de coopération entre COCOF et AWIPH garantissant la libre circulation des personnes handicapées en Communauté Française sont donc, dans la pratique, inutiles. D'autre part, on évoque la présence en Wallonie d'un nombre important de personnes handicapées françaises. Bien que celles-ci n'occupent pas des places destinées aux belges, il est interpellant et paradoxal de constater qu'autant d'institutions s'ouvrent en Wallonie pour se consacrer uniquement aux ressortissants français. La raison est que ces derniers perçoivent de leur pays des allocations journalières bien plus élevées (le double) que celles accordées aux Belges par l'AWIPH ou la COCOF. Cela pousse aussi les institutions subsidiées par l'AWIPH à ouvrir des places supplémentaires en Autorisation de Prise en Charge (APC) - non subsidiées par l'AWIPH – pour y accueillir des français.

Certains parents - tout comme les assistantes sociales qui sont régulièrement en contact avec les familles - réitèrent leur détresse : ils ne peuvent pas attendre 10, 20 ans pour obtenir une place pour leur enfant gravement handicapé. Les parents ne veulent plus entendre des promesses mais s'attendent maintenant à des faits concrets : il y a des parents qui sont à bout et qui pourraient commettre des actes désespérés !

Mr. Cerexhe et le Collège de la COCOF se disent sensibles aux problématiques des parents et prêts à explorer des pistes pour dégager des solutions. Le Ministre Cerexhe s'est engagé à en discuter avec la Ministre Huytebroeck ainsi qu'avec le Collège de la COCOF. Voici quelques pistes qui ont été prises en considération :

- Réfléchir à un refinancement de la COCOF.
- Créer au plus vite une cellule de crise qui gère dans l'immédiat les situations les plus difficiles et dramatiques afin de trouver des solutions d'urgence. La création de cette cellule a été annoncée par la Ministre Huytebroeck mais elle n'est pas encore en place.
- Organiser un système de conventions nominatives, selon l'exemple de l'AWIPH. Ce type de convention subventionnerait des places en hébergement ou en accueil de jour et serait liée à la personne et pas au service. Cela permettrait aux personnes handicapées bruxelloises d'occuper une place dans une institution non subsidiée ou une place APC en Wallonie.
- Réfléchir à la possibilité de préserver une partie des terrains bruxellois pour la construction de maisons d'hébergement pour personnes handicapées. Cela ne résoudrait cependant pas le problème du subventionnement des frais de fonctionnement des structures (encadrement).

En conclusion, le Groupe d'Action pour le Manque de Places confirme son intention de continuer à interpeller les pouvoirs publics tant que des solutions concrètes ne seront pas mises en œuvre. Mr. Cerexhe s'engage à informer les représentants du groupe de la suite de ses discussions avec le Collège dans les deux à trois semaines qui suivront cette rencontre du 4 novembre. Il demande de poursuivre les contacts avec une plus petite délégation du groupe. A cet effet, les représentants du groupe prendront contact avec les membres du Cabinet désignés pour poursuivre les échanges : Mr. Philippe Henry de Generet et Mme Béatrice van Schendel.

Rapporteur : Cinzia Agoni  
20, clos du Bergoje – 1160 Bruxelles  
02 / 673 03 12 – 0475 / 94 18 90